

Le 6 avril 2020

## **Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019**

Chères clotildoises, chers clotildois,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), je vous présente le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019.

Les états financiers ont été vérifiés par le Groupe RDL Thetford/Plessis inc., société de comptables professionnels agréés. Le rapport des vérificateurs stipule que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2019 se sont élevés à 2 241 411 \$ et les revenus d'investissement à 365 943 \$. Les charges se sont établies à 2 556 888 \$, dont 43.05 % ont servi à couvrir les dépenses en matière de transport (pavage, rechargement, déneigement, etc.). Le ratio des taxes de fonctionnement sur l'ensemble des revenus de fonctionnement est de 68.01 %, comparativement à 77.08 % pour les municipalités de la MRC en 2018, démontrant une proportion plus grande dans notre municipalité de revenus autres que ceux exigés aux citoyens par la taxation.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 245 828 \$. Une grande partie de ce surplus, soit 142 210 \$, a été affectée au budget 2020 pour mener à bien les opérations d'asphaltage et de réfection de voirie sur le Petit rang, tronçon qui nécessite davantage d'investissements compte tenu des zones instables le composant, ainsi que pour la réalisation des études préliminaires en cours en vue de l'implantation d'une station de traitement des eaux usées et pour le financement complet du nouveau programme de revitalisation pour le village.

À l'égard de la situation financière, l'état des actifs financiers nets ou de la dette nette démontre une bonne capacité de la municipalité à financer ses activités et à faire face à ses obligations et à ses engagements.

L'excédent accumulé de la Municipalité est passé de 7 427 072 \$ au 31 décembre 2018 à 7 477 538 \$ au 31 décembre 2019, grâce à la hausse des investissements net dans les immobilisations attribuable entre autres à la diminution de la dette à long terme.

De son côté, l'excédent de fonctionnement non affecté s'est établi à 533 082 \$ au décembre 2019 alors qu'il était à 457 933 \$ au 31 décembre 2018. Il est à signaler que la Municipalité a utilisé une partie de son excédent de fonctionnement non affecté pour réaliser divers projets durant l'année 2019 et qui n'étaient pas prévus au budget, notamment à l'égard de travaux de voirie complémentaires au sein de village et du 6<sup>e</sup> rang. Toutefois, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales réalisé au 31 décembre 2019 a permis de regarnir les surplus de façon équivalente aux sommes utilisées. Le ratio de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté sur les revenus de fonctionnement est de 23.78 %, alors que la recommandation pour une municipalité de même taille s'établit entre 15 % et 20 %.

L'endettement total net à long terme est passé de 1 416 107 \$ au 31 décembre 2018 à 1 260 772 \$ au 31 décembre 2019. Le ratio de l'endettement total net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée était de 0.89 \$ en 2018 avant d'atteindre 0.80 \$ en 2019. À titre comparatif, ce ratio s'établissait en 2018 à 1.55 \$ pour la moyenne des municipalités de la MRC et à 1.17 \$ pour l'ensemble des municipalités du Québec de moins de 2000 habitants.

Le maire,

Simon Boucher